

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 121/00

ÉFAI – 000288 – AFR 30/002/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

Action limitée. Ne pas envoyer plus de 15 appels par section.

GUINÉE-BISSAU Inácio Tavares
d'autres membres de la *Liga Guineense de Direitos Humanos* (LGDH, Ligue guinéenne de défense des droits humains)

Londres, le 17 mai 2000

Il semble que des officiers supérieurs des forces armées aient menacé de faire passer à tabac des militants des droits humains ayant dénoncé les violations des droits fondamentaux commises par des soldats.

Dans un communiqué de presse du 12 mai, la *Liga Guineense de Direitos Humanos* (LGDH, Ligue guinéenne de défense des droits humains) s'est déclarée préoccupée par les informations selon lesquelles des soldats brutalisaient des civils. Le président de cette organisation, Inácio Tavares, avait également fait part de son inquiétude en la matière dans le cadre d'une interview accordée à la station de radio internationale portugaise RTP, ce matin-là. Exaspérés par ces interventions, des militaires de haut rang auraient déclaré qu'ils allaient faire passer à tabac Inácio Tavares et d'autres membres de la LGDH.

Des membres de la ligue ont déjà été menacés précédemment pour avoir dénoncé des violations des droits humains commises par des soldats.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La guerre civile qui avait éclaté en juin 1998 en Guinée-Bissau a pris fin en mai 1999 lorsque la *Junta Militar*, junte militaire autoproclamée, dirigée par le général de brigade Ansumane Mané, a renversé le président. Des élections ont eu lieu en janvier 2000. Le nouveau chef de l'État, Kumba Ialá, s'est engagé à lutter contre la corruption et l'impunité ainsi qu'à faire respecter les droits humains, et la junte avait toujours affirmé que l'armée regagnerait ses casernes après la guerre. Néanmoins, il semble que des soldats battent et arrêtent des civils.

Le communiqué de presse de la LGDH évoquait notamment les faits suivants. Le 9 mai, des soldats ont apparemment appréhendé et frappé trois électriciens à la suite de coupures de courant ; le lendemain des gardes du corps d'Ansumane Mané ont arrêté un chauffeur de taxi et l'ont battu, apparemment parce qu'il se trouvait sur la route du convoi d'automobiles du dirigeant militaire. Par ailleurs, le 12 mai, des soldats ont passé à tabac un jeune qui avait omis de les saluer.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / lettre express (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des officiers supérieurs de l'armée ont menacé de faire passer à tabac des membres de la *Liga Guineense de Direitos Humanos* (LGDH, Ligue guinéenne de défense des droits humains) ;
- demandez aux autorités d'enquêter sur ces informations et de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des membres de la LGDH ;
- déclarez-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles des soldats ont brutalisé des civils, en demandant instamment que ces informations donnent lieu à des enquêtes et que les auteurs présumés de ces agissements soient traduits en justice dans le respect des normes d'équité ;
- appelez les autorités à respecter l'article 12-2 de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1998, aux termes duquel : « *L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.* »

APPELS À :

Remarque : l'envoi de fax en Guinée-Bissau s'avère parfois difficile. Il est possible que vous deviez passer par l'intermédiaire de votre opérateur téléphonique international.

Président de la République :
Sua Excelência Kumba Yalá
Presidente da República
Gabinete do Presidente da República
Praça dos Heróis Nacionais, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Télégrammes : Presidente Yalá, Bissau, Guinée-Bissau

Fax : 245 201 404

Formule d'appel : *Sua Excelência*, / Monsieur le Président de la République,

Premier ministre :

Sua Excelência Caetano Ntchama
Primeiro Ministro
Gabinete do Primeiro Ministro
Praça dos Heróis Nacionais, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Fax : 245 201 506

Formule d'appel : *Sua Excelência*, / Monsieur le Premier Ministre,

Procureur général :

Sua Excelência Dr. Rui Sanhá
Procurador Geral da República
Procuradoria Geral
Avenida Amílcar Cabral, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Fax : 245 203 924

Formule d'appel : *Sua Excelência*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de la Défense :

Sua Excelência Fernando Correia Ladim
Ministro de la Defesa
Ministério de la Defesa, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Formule d'appel : *Sua Excelência*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques la Guinée-Bissau dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -